

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 656 ET 657**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 656 amendant le règlement de zonage numéro 53 – Création de la zone 122-A ;*
- *Règlement numéro 657 amendant le règlement de lotissement numéro 52 pour la zone 122-A.*

Que la MRC de Maskinongé a approuvé lesdits règlements lors de sa séance ordinaire du mercredi 11 avril 2018 et a délivré les certificats de conformité le 23 avril 2018.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entrent en vigueur ce 23^e jour du mois d'avril 2018, jour de l'émission des certificats de conformité émis par la MRC de Maskinongé.

Donné à Louiseville,
Ce 16^e jour du mois de mai 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière